



Modalités de tenue de l'Assemblée générale d'Orange du 18 mai 2021

Dans le contexte de l'épidémie de covid-19 et à la suite des mesures prises par les autorités pour freiner sa propagation, le Conseil d'administration a décidé que l'Assemblée générale mixte se tiendrait à « huis clos » le 18 mai 2021, dans les locaux d'Orange situés au 111, quai du Président Roosevelt, à Issy-les-Moulineaux (92130), France, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Cette décision du Conseil d'administration intervient conformément (i) aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 (telle que prorogée et modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021) portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et (ii) aux dispositions du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 (tel que prorogé et modifié par les décrets n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et n° 2021-255 du 9 mars 2021).

En effet, compte tenu des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, Orange est dans l'impossibilité de réunir physiquement ses actionnaires eu égard notamment à la fermeture des salles de conférence et de réunion, à l'obligation de respecter des mesures de distanciation physique et au nombre de personnes habituellement présentes lors des précédentes assemblées générales annuelles.

L'Assemblée générale mixte sera diffusée en direct le 18 mai 2021 à 16h00 (heure de Paris) puis en différé, sur le site internet d'Orange à l'adresse <https://oran.ge/ag2021>, à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission.

La sphère publique, (à laquelle appartiennent les deux premiers actionnaires d'Orange, à savoir, l'Etat et Bpifrance Participations) attentive à la pluralité de représentation au sein de l'Assemblée générale mixte, a accepté que le fonds d'actionariat salarié « Orange Actions », le troisième actionnaire d'Orange, remplisse la fonction de scrutateur.

Ainsi, Bpifrance Participations, représentée par Monsieur Thierry Sommelet et le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Orange Actions, représenté par Madame Nadia Zak-Calvet, ont été désignés en qualité de scrutateurs de l'Assemblée générale mixte du 18 mai prochain par le Conseil d'administration, conformément au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 (tel que prorogé et modifié par les décrets n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et n° 2021-255 du 9 mars 2021).

Modalités d'information des actionnaires

Toutes les informations relatives à l'Assemblée générale mixte sont consultables sur le site Internet d'Orange à l'adresse <https://oran.ge/ag2021>, rubrique « Documentation ».

Les actionnaires peuvent demander communication de documents qui ne seraient pas accessibles en ligne en adressant une demande par courriel à l'adresse électronique assemblee.generale@orange.com. Il leur sera répondu par message électronique sous réserve qu'il soit indiqué dans la demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite.

Modalités de participation

Compte tenu des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, il ne sera pas possible de demander une carte d'admission.

Pendant l'Assemblée générale mixte, il ne sera pas possible de poser des questions en séance ni de proposer des résolutions nouvelles.

L'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut adresser ses questions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au Président du Conseil d'administration, 78, rue Olivier de Serres, 75505 Paris Cedex 15, ou par courriel à l'adresse électronique assemblee.generale@orange.com, accompagnée, pour les titulaires d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire. La date limite de réception est le vendredi 14 mai 2021 à minuit, heure de Paris.

Il est rappelé que les réponses aux questions écrites seront publiées directement sur le site Internet d'Orange à l'adresse <https://oran.ge/ag2021>, dès que possible à l'issue de l'Assemblée générale mixte, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré à compter de la date de l'Assemblée générale mixte.

Afin de favoriser le dialogue actionnarial et en complément du dispositif légal des « questions écrites », Orange a prévu d'offrir la possibilité aux actionnaires de poser des questions entre le 10 mai 2021 et le 18 mai 2021, y compris en direct pendant l'Assemblée générale, dans les conditions suivantes :

- sur une plateforme dédiée disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://oran.ge/ag2021> ;
- par courriel à l'adresse électronique : assemblee.generale@orange.com ; ou
- en contactant le Service Relations Actionnaires au 0800 05 10 10 (Service & appel gratuits).

Les questions seront regroupées par thèmes (notamment en fonction de leur nombre) et il y sera répondu, lors de l'Assemblée générale, dans la mesure du possible et dans la limite du temps imparti.

Modalités de vote

Les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance, préalablement à l'Assemblée générale mixte.

Les actionnaires sont donc vivement encouragés à transmettre leurs instructions de vote par Internet avant l'Assemblée générale mixte, sur le site VOTACCESS, le cas échéant en donnant un mandat de vote (procuration), dans les conditions décrites ci-après.

Compte tenu de la situation liée à l'épidémie de covid-19, il est recommandé aux actionnaires de recourir, lorsque cela est possible, aux moyens de communication électronique pour transmettre leurs instructions de vote ou leurs pouvoirs.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du lundi 26 avril 2021. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale mixte prendra fin le lundi 17 mai 2021 à 15h00 (heure de Paris). Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée générale mixte pour voter.

Par exception, conformément au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 (modifié par décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et prorogé par décret n° 2021-255 du 9 mars 2021), (i) les désignations ou révocations de mandats avec indication de mandataire devront parvenir jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée générale mixte, soit au plus tard le 14 mai 2021 et (ii) le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à BNP Paribas Securities Services, par message électronique (à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com), sous la forme du formulaire de vote par correspondance, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée générale mixte, soit au plus tard le 14 mai 2021.

Ne pourront participer à l'Assemblée générale mixte que les seuls actionnaires qui auront justifié de leur qualité par l'inscription en compte de leurs titres soit à leur nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, vendredi 14 mai 2021 à 0H00 (heure de Paris).

Vote par voie électronique (Internet)

- Pour l'actionnaire détenant des actions au nominatif : les titulaires d'actions détenues au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter par Internet accéderont au site VOTACCESS via le site Internet Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.
- Pour l'actionnaire détenant des actions au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels pour voter, donner procuration au Président de l'Assemblée générale mixte, donner procuration à une autre personne, ou révoquer une procuration.

Vote par voie postale

- Pour l'actionnaire détenant des actions au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales (adresse ci-dessous) ;
- Pour l'actionnaire détenant des actions au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte-titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale mixte. Le formulaire complété sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société Orange ou BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales, au plus tard le lundi 17 mai 2021 à 15h00 (heure de Paris).

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale mixte émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Adresse de BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales : CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les délais et modalités de vote à l'Assemblée générale mixte sont consultables en ligne (voir la section afférente aux « Modalités d'information des actionnaires » ci-dessus).

Les modalités de tenue et de participation à l'Assemblée générale mixte pourraient être amenées à évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou des impératifs légaux et réglementaires. A cet égard, les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale mixte sur le site d'Orange (<https://oran.ge/ag2021>), rubrique « Documentation », ou à contacter le Service Relations Actionnaires au 0800 05 10 10 (Service & appel gratuits).

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42,3 milliards d'euros en 2020 et 142 000 salariés au 31 décembre 2020, dont 82 000 en France. Le Groupe servait 259 millions de clients au 31 décembre 2020, dont 214 millions de clients mobile, 22 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse: 01 44 44 93 93

Tom Wright ; tom.wright@orange.com

Emmanuel Gauthier ; emmanuel2.gauthier@orange.com